

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 octobre 2022

Dossier N° 32

Délibération n°: DEL-2022-246

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Exercice 2022 - Décision Modificative N°2

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

L'an deux mille vingt-deux le lundi dix octobre à 18 heures 10, le conseil de communauté convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHERE, président, assisté de Mme Roselyne BIFVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, Mme Véronique MAILLET, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Lamine NAHAM, M. Franck POQUIN, Mme Constance NEBBULA, M. Jacques-Olivier MARTIN, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Magali BERGUE, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINGCK, Mme Anita DAUVILLON (arrivée à la DEL-2022-246), Mme Célia DIDIER, M. Charles DIERS (départ à la DEL-2022-222), Mme Sylviane DUARTE, M. Nicolas DUFETEL (départ à la DEL-2022-233), Mme Karine ENGEL, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA, M. Jérémy GIRAULT, M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Corinne GROSSET, M. Francis GUYTEAU, M. Jean HALLIGON, M. Maxence HENRY, M. Paul HEULIN, M. Arnaud HIE, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Bruno RICHOU, M. Arash SAEIDI, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Philippe VEYER, M. Jean-Philippe VIGNER

ETAIENT EXCUSES : M. Roch BRANCOUR, M. Benoit PILET, M. Christophe BÉCHU, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, M. Denis CHIMIER, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL, M. Vincent FEVRIER, M. Jean-Pierre HÉBÉ, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Stéphane PABRITZ, Mme Elsa RICHARD, Mme Céline VERON, M. Laurent VIEU, M. Richard YVON

ETAIT ABSENT : M. Jean-François RAIMBAULT,

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jacques-Olivier MARTIN
M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE
M. Marc CAILLEAU a donné pouvoir à M. Mickaël JOUSSET
Mme Christelle CAILLEUX a donné pouvoir à M. Jérôme FOYER
M. Denis CHIMIER a donné pouvoir à M. Dominique BREJEON
Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN (jusqu'à la DEL-2022-245)
M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINGCK (à partir de la DEL-2022-222)
M. Nicolas DUFETEL a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE (à partir de la DEL-2022-233)
M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Corinne BOUCHOUX
M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à Mme Sylviane DUARTE
Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
M. Stéphane PABRITZ a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN
Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
M. Richard YVON a donné pouvoir à M. Francis GUYTEAU

Mme Hélène CRUYPENNINGCK, conseillère communautaire, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 11 octobre 2022.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Le 14 mars dernier, le budget primitif a été approuvé par chapitre budgétaire. Fin juin, le budget supplémentaire a repris les résultats de l'exercice 2021 et concrétisé les premiers ajustements budgétaires de l'année.

Cette décision modificative est d'une ampleur moindre. Les différentes mesures budgétaires présentées n'impactent que très peu les prévisions de dépenses 2022 (moins de 0,1 % en cumulant les nouvelles dépenses de fonctionnement et d'investissement).

Cette étape budgétaire présente un faible montant d'emprunt d'équilibre de 2,5 M€ (soit 22,5 M€ au total de crédits ouverts sur 2022) qui permettra de ne pas augmenter l'encours de la dette hors tramway entre 2021 et 2022.

BUDGET PRINCIPAL

Hors virements de crédits équilibrés entre chapitres budgétaires, les nouvelles propositions de crédits proprement dites sont très réduites et s'élèvent à + 1,7 M€ (soit + 1,2 % des crédits du BP 2022) en dépenses de fonctionnement et - 1 M€ (soit - 1 % des crédits du BP 2022) en dépenses d'investissement. Globalement l'équilibre des opérations se répartit ainsi :

Fonctionnement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	2 228 625	1 692 903	535 722
Inscriptions équilibrées	399 600	399 600	0
Opérations comptables		535 722	-535 722
TOTAL	2 628 225	2 628 225	0

Investissement en €	Recettes	Dépenses	Solde
Nouvelles propositions	-1 612 217	-1 076 495	-535 722
Inscriptions équilibrées	1 259 000	1 259 000	0
Opérations comptables	535 722		535 722
TOTAL	182 505	182 505	0

1) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement :

Concernant les + 1,7 M€ de nouvelles propositions en dépenses de fonctionnement, elles concernent pour + 2,1 M€ des régularisations comptables associées à la clôture au 31/12/2021 des conventions de gestion pour la compétence voirie (montant compensé par 1,7 M€ de recettes) et pour - 0,4 M€ de restitution de crédits sur diverses dépenses.

Concernant les + 2,2 M€ de nouvelles propositions en recettes de fonctionnement, il s'agit pour l'essentiel des 1,7 M€ évoqués précédemment pour régulariser la fin des conventions de gestion voirie et de + 0,5 M€ de rôles supplémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) notifiés par les services fiscaux.

2) Les nouvelles inscriptions de crédits en dépenses et en recettes d'investissement

Les nouvelles inscriptions de dépenses d'investissement (- 1,1 M€) reflètent l'ajustement de la réalité des crédits à l'avancée de différents chantiers (notamment -0,8 M€ pour des acquisitions foncières décalées en 2023).

Hors emprunts, les recettes d'investissement varient de - 4,1 M€. Le niveau des prévisions de certains postes sont ajustés suite au décalage de certaines cessions sur 2023 (-1,9 M€) et des paiements de participations qui s'ajustent au rythme des projets (-2,2 M€).

Un emprunt d'équilibre de 2,5 M€ est donc nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

3) Les inscriptions équilibrées et les opérations comptables en investissement

Les **inscriptions équilibrées** en dépenses et en recettes représentent environ 1,2 M€. Ces inscriptions comptables en dépenses et en recettes concernent principalement des crédits dédiés aux opérations de gestion des aides à la pierre.

LES AUTRES BUDGETS

Pour le **BUDGET TRANSPORT**, les inscriptions de crédits traduisent principalement un ajustement des prévisions de recettes tarifaires en recettes de + 1 M€ qui permet d'augmenter les crédits en dépenses d'investissement pour financer le renouvellement du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (suite au renfort du réseau en 2023 et de l'augmentation du volume du parc associé).

Pour le BUDGET EAU et pour le BUDGET ASSAINISSEMENT, les inscriptions de crédits de cette DM (+ 0,1 M€ pour l'eau et + 0,1 M€ pour l'assainissement) concernent essentiellement des virements de crédits entre chapitres budgétaires et des crédits ressources humaines pour intégrer l'évolution du point d'indice.

Les autres budgets (déchets, réseaux de chaleur notamment) ne sont concernés que par des virements de crédits entre chapitre ou des inscriptions équilibrées. Enfin, concernant les prêts structurés, des inscriptions prudentes de dépenses en 2022 permettent de réaliser des provisions pour anticiper les risques sur les échéances à venir sur certains budgets.

Cette DM est également l'occasion d'approuver un certain nombre de provisions tenant compte de risques inhérents à la période actuelle.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,
Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission des finances du 03 octobre 2022

DELIBERE

Approuve par chapitre la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes selon la maquette budgétaire présentée en annexe,

Approuve l'établissement, sur le budget eau d'une provision semi-budgétaire de 100 000 € pour risques et charges sur l'emprunt 421 (calculée sur un indice inflation EURO) afin de faire face à une éventuelle échéance dégradée ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ce prêt

Approuve l'établissement d'une provision semi-budgétaire pour dépréciation des actifs circulants (admission en non-valeur à venir essentiellement) de 71 000 € sur le budget principal et de 6 000 € sur le budget annexe déchets. Ce montant a été calculé sur la moyenne des admissions en non-valeur comptabilisées sur les quatre années précédentes

Approuve la reprise des provisions pour dépréciation d'actifs circulants constatées en 2017 et 2018 sur le budget principal (délibération 2017-242 et 2018-290) pour 20 000 € chacune

Approuve l'établissement, sur le budget déchets d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour Biopôle suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation « assurances »)

Approuve l'établissement, sur le budget assainissement d'une provision semi-budgétaire de 50 000 € pour risques et charges « assurance des bâtiments industriels » (prime d'assurance annuelle estimée pour la station d'épuration des eaux usées de la Baumette suite à déclaration d'infructuosité de ce lot lors de la dernière consultation « assurances »)

Approuve l'établissement, sur le budget transport d'une provision semi-budgétaire de 270 000 € pour risques et charges sur un taux de change USD/CHF concernant les emprunts 455,456 et 457 afin de faire face à de futures échéances dégradées ou en vue d'une opportunité de sécurisation totale ou partielle de ces prêts

Approuve la reprise de la provision sur le budget principal de 56 665,31€ pour les admissions en non-valeur du Syndicat mixte Angevin pour le Développement et l'Application de la Recherche -SADAR (provision transférée à ALM lors de la dissolution du syndicat)

Corrige la répartition entre les imputations 1064 et 1068 établie lors de l'affectation des résultats 2021 du budget annexe transports en affectant 0 € au compte 1064 de l'exercice 2021 au titre des « réserves règlementées » et 14 621 712,40 € au compte 1068 « autres réserves ».

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,
Roselyne BIENVENU



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2022-246

Objet de l'acte : Exercice 2022 - Décision Modificative N°2

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 3 - Décisions modificatives (DM) avec budget modifié en annexe

Date de l'acte : 10 octobre 2022

Annexe : Maquette DM2 2022 - Budget Principal

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Aéroport

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Assainissement

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Déchets

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Eau

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Réseaux de chaleur

Maquette DM2 2022 - Budget annexe Transports

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20221010-lmc1H39608H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H39608H1

Date de transmission en Préfecture : 14 octobre 2022

Date de réception en Préfecture : 14 octobre 2022